

PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
Du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L2121-12 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P	A/E (1)	MEMBRES	P	A/E (1)
AMARO Romain	P		LONG Didier	P	
FIORILE REYNAUD Joelle	P		MARCHETTI Rose-Claire	P	
SCAMARONI Michel	P		MANIVET Valérie		Excusée pouvoir M. DOMINGUES DE CARVALHO
MELCHIONNE Cathia	P		LIGER Eric	P	
LAMATHE Jean-Charles	P		CHAHID Ysmail	P	
GORLIER LACROIX Solange	P		BOUCHET Gregory	P	
ESTEVE Cédric	P		SCOGNAMIGLIO Ambre	P	
NICOLAÏ Michèle	P		NOZIERES SAMPER Martine	P	
AJUTO Michaël	P		KASBARIAN Claude		Excusé pouvoir M. BOUCHET
GARNIER Eliane	P		PALETTI Jean-Yves	P	
VESPERINI Romain	P		FUSONE Maximilien	P	
NORD HUCHET Claire	P		COCH Émeline	P	
DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico	P		GIRAUD Jean-Luc	P	
GUIDAT Nadège		Excusée pouvoir Mme GARNIER	KERBART Magali		Excusée pouvoir M. GIRAUD
LEBOEUF Tom	P		MUSSO Jean-Philippe	P	
VARON Brigitte	P		GRAS-TRUBERT Sandrine	P	
MERENTIER Jean-Marie	P		KAROUTCHI Aimé	P	
JUVANTENY Isabelle	P			P	

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Romain AMARO
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Tom LEBOEUF
Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2026

ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 14/09/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par la société 13 MARS DEVELOPPEMENT tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 juin 2026 portant retrait du permis de construire délivré pour un ensemble résidentiel de 86 logements sis Le Péage.

En date du 14/09/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par la SAS COBALT GROUP tendant à l'annulation de l'arrêté du 12 juin 2026 portant retrait du permis de construire délivré pour la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et de logements, au 536 Chemin des Pennes aux pins.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Claire NORD HUCHET

- 1 - ADHESION AU CEREMA (CENTRE D'EXPERTISE POUR LES RISQUES L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT)

ADMINISTRATION DE LA CITE

Rapporteur : Cédric ESTEVE

- 2 - MISE EN PLACE DU STATUT DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL DU SERVICE PUBLIC (COSP)
- 3 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Rapporteur : Joelle REYNAUD

- 4 - CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE (Monsieur Elie GIROT)

Rapporteur : Jean-Charles LAMATHE

- 5 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Rapporteur : Le Maire

- 6 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Joelle REYNAUD

- 7 - ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX – DURANCE (AUPA)
- 8 - ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 9x26 DU 29/01/2026
- 9 - INSTAURATION D'UN BARÈME RELATIF A LA MISE EN OEUVRE DES ASTREINTES PRÉVUES AUX ARTICLES L481-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME
- 10 - CONVENTION DE SERVITUDES DE TREFONDS AU PROFIT D'ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 115, SISE LIEUDIT LA GRANDE COLLE CENTRE

ANIMATION DU TERRITOIRE

Rapporteur : Romain VESPERINI

- 11 - PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES MISE A JOUR DE LA LISTE DES UTILISATEURS EXONÉRÉS
- 12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE BMX CLUB DES PENNES-MIRABEAU Exercice 2026
- 13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER Exercice 2026
- 14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES-MIRABEAU Exercice 2026
- 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU HAND-BALL Exercice 2026
- 16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE Exercice 2026
- 17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DE LA RENARDIÈRE Exercice 2026
- 18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DES PENNES Exercice 2026
- 19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE LA VOILERIE Exercice 2026
- 20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFRINET-CADIERE Exercice 2026

Rapporteur : Solange GORLIER LACROIX

- 21 -** MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION " LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES"
- 22 -** MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE ASSOCIATION " NATURE ET PROVENCE "
- 23 -** MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES OCTOBRE ROSE
- 24 -** MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LE TELETHON
- 25 -** TARIFICATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES ACTIVITÉS LIÉES A DES MANIFESTATIONS FESTIVES, CULTURELLES OU SPORTIVES

□□□□□

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

M. le Maire : Chères Pennoises, chers Pennois, bonsoir. Nous allons donc démarrer ce Conseil municipal du 28 septembre en présence, vous l'avez vu, d'une partie du Conseil municipal des Minots et nous remercions donc Alice, Ishak, Jenna, Nelly et Nino qui sont présents. Bonsoir à vous et bon Conseil municipal. Je laisse la parole à M. Tom LEBOEUF en tant que secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que M. LEBOEUF soit secrétaire de séance ?

Monsieur LEBOEUF procède à l'appel.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 14/09/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par la société 13 MARS DEVELOPPEMENT tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 juin 2026 portant retrait du permis de construire délivré pour un ensemble résidentiel de 86 logements sis Le Péage.

En date du 14/09/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par la SAS COBALT GROUP tendant à l'annulation de l'arrêté du 12 juin 2026 portant retrait du permis de construire délivré pour la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et de logements, au 536 Chemin des Pennes aux pins.

M. le Maire : Merci beaucoup. Nous allons donc démarrer ce Conseil municipal. Concernant le précédent, nous n'avons pas de procès-verbal, comme vous l'avez vu, puisqu'il n'a pas pu être établi dans les trois semaines suivant le délai. Le délai de production était un peu trop court pour le dactylo. Il sera mis en place pour le prochain Conseil municipal. Il n'y a pas de marché non plus. Nous passons donc directement aux décisions prises par délégation. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais revenir sur les deux décisions qui ont été prises par délégation. La décision du 14 septembre désigne des avocats pour défendre la commune dans deux contentieux. Le premier concerne le recours de la société 13 MARS DEVELOPPEMENT contre votre arrêté du 22 juin retirant un permis de construire portant sur un ensemble résidentiel de 86 logements. Et le second concerne le recours de la SAS COBALT GROUP contre votre arrêté du 12 juin retirant une autorisation relative à un projet comprenant notamment des bureaux et des logements. Ces deux décisions nous amènent à vous interroger au regard d'une position juridique que vous avez vous-même rappelée à plusieurs reprises devant ce Conseil. Le 8 avril dernier, à propos du permis de construire du data center, vous déclariez très clairement : « on ne peut retirer un permis de construire que s'il est illégal. » Et lorsque la question vous a été posée, vous avez répondu : « s'il n'est pas illégal, il ne peut pas être retiré. » C'est d'ailleurs exactement ce que prévoit l'article L424-5 du Code de l'urbanisme. Donc ma première question est très simple. Les deux permis que vous avez retirés les 12 et 22 juin étaient-ils, selon vous, illégaux ? Pouvez-vous indiquer au Conseil, pour chacun des deux permis, quelle est l'illégalité précise qui a justifié juridiquement le retrait ? La deuxième question concerne l'évaluation du risque juridique et financier pour la commune. Je rappelle que, sur le dossier Telehouse, vous aviez indiqué avoir saisi en urgence deux cabinets d'avocats. Le 30 avril, vous expliquiez que leurs analyses concluaient qu'un retrait exposerait la commune à de graves difficultés financières, chiffrées à des centaines de milliers d'euros. Donc, avez-vous procédé à la même analyse avant de retirer ces deux permis ? Et si oui, quel est le montant de l'indemnité sur lequel vous vous appuyez ? Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup de revenir sur ces deux dossiers qui, effectivement, nous donnent énormément de travail depuis l'élection. Il s'agit de deux permis de construire qui ont été délivrés par l'ancienne majorité. Le premier concerne 86 logements sur le chemin des Rigons, un chemin sur lequel, aujourd'hui déjà, deux voitures n'arrivent pas à se croiser. Pour situer, c'est le chemin qui longe Grand Frais et qui amène sur l'équivalent de Septèmes-les-Vallons ou du domaine du Relais. Nous trouvons inacceptable qu'un permis de construire soit signé par l'ancienne majorité dans la période de passation, amenant 86 logements sur un secteur qui ne peut en aucun cas absorber ce projet-là. C'est la raison pour laquelle nous avons retiré ce permis de construire. Pour le deuxième, c'est exactement la même chose, avec 36 logements sur un secteur où, aujourd'hui, il y a un projet d'ensemble. L'ancienne majorité avait pris la décision de signer un permis de construire, pendant la période de passation, sur un secteur qui, aujourd'hui, comporte plusieurs acteurs. Et d'ailleurs, il n'y a pas que la Ville des Pennes-Mirabeau qui est contre ce projet puisque Mercialys a aussi fait recours contre ce permis de construire puisqu'on était dans un projet d'ensemble. Vous avez raison de poser la question : pour quel motif ? Le motif est assez simple : c'est qu'un maire, à partir du moment où l'élection est passée, ne gère que les affaires courantes. Cela signifie que l'équipe de M. AMIEL aurait dû, au-delà du 22 mars, gérer uniquement les affaires courantes, et nous sommes convaincus que la signature inacceptable de deux permis de construire au lendemain des élections, quelques heures avant la passation du samedi, ne relève en aucun cas de cette gestion-là. C'est la raison pour laquelle nous avons retiré ces deux permis et nous sommes certains d'aller positivement jusqu'au bout, sans répercussions financières pour la commune.

Enfin, il s'agit ici ni plus ni moins que de l'application du programme que nous avons mis en avant, qui consiste en l'arrêt de l'urbanisation massive sans anticipation au préalable des infrastructures, qu'elles soient routières, écoles, crèches. Nous nous inscrivons exactement dans cette mécanique. Est-ce que le permis de construire de Telehouse que vous avez cité tout à l'heure rentre dans ce cadre d'une gestion des affaires courantes entre la passation et l'élection ? La réponse est clairement non puisque le permis de construire du data center avait été, pour rappel, délivré en février 2026, ce qui ne permet pas d'utiliser ce levier. Si la signature du data center avait eu lieu au même moment que ces deux autres permis, bien entendu, nous aurions utilisé le même levier.

M. MUSSO : Merci, vous avez bien répondu à la question. Il ne s'agit pas de contester l'opportunité politique à construire ou non ces logements. C'était bien le motif juridique qui m'intéressait. Ce n'est donc pas l'illégalité, mais c'est l'inacceptabilité du projet qui vous fait le retirer.

M. le Maire : Les deux, M. MUSSO, je vous ai répondu.

Mme REYNAUD FIORILE : Bonjour à toutes et tous. Il y a des éléments d'illégalité, quand même, qui sont apportés par la Mairie des Pennes-Mirabeau pour s'opposer aux deux permis de construire. Nous avons soulevé certains éléments concernant, entre autres, les voies internes, le plan PPRIF rouge, l'inondabilité, etc. D'autant plus que sur 86 logements, ces éléments sont impactants.

M. MUSSO : Donc sur les deux, il y a un problème d'illégalité ?

Mme REYNAUD FIORILE : Oui, il y a des problèmes d'illégalité aussi.

M. MUSSO : Donc inacceptabilité et illégalité.

Mme REYNAUD FIORILE : L'inacceptabilité concerne le fait qu'il n'y ait pas d'aménagements, notamment. Vous imaginez, avec 86 logements, où aurait-on mis les enfants ? Ce n'est même pas réfléchi, ce n'est même pas anticipé. C'était ahurissant comme réflexion. Je rappelle que le permis a été signé le 26 mars. Nous avons été élus le 22. Donc, sur le fond, c'est un dossier qui nous demande beaucoup de travail, en raison de la transmission non républicaine que M. AMIEL a faite.

M. MUSSO : Merci. Je souhaite revenir sur le PV qui ne nous est pas soumis. M. BOUCHET, je crois, était intervenu il y a quelque temps sur ce point-là. Je rappelle que l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales précise expressément que nous devons, au début de la séance suivante, arrêter le PV. Là, ce n'est pas le cas. Vous dites qu'il est ajourné. Là aussi, juridiquement, sur quels fondements vous appuyez-vous pour ne pas vous soumettre à cette obligation légale ?

M. le Maire : Pour rappel, le Conseil doit se réunir au minimum une fois par trimestre, justement pour avoir des délais assez cohérents permettant, entre autres, de créer le procès-verbal. Le procès-verbal contient un enjeu qui est le respect stricto sensu des déclarations du public et des élus. Étant donné que nous avons organisé un Conseil municipal pour pouvoir organiser la chasse sur la commune trois semaines avant celui qui était prévu aujourd'hui, on est dans un délai qui n'est pas applicable en termes de création de procès-verbal. Mais je tiens à rappeler une chose, M. MUSSO, c'est qu'au-delà du procès-verbal, vous aviez décidé d'arrêter l'enregistrement du Conseil municipal, puisque c'est quelque chose qui vous embêtait, vous ne souhaitiez pas avoir de traces vidéo de ce Conseil et des échanges. Nous avons rétabli la captation du Conseil municipal filmé. Donc, tout un chacun, chaque Pennois peut, dès le lendemain, retrouver l'intégralité des échanges du Conseil, au-delà de l'écrit, en vidéo, malgré la décision que vous aviez prise à l'époque, en tant qu'élus à la démocratie participative. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme GRAS-TRUBERT : Cela faisait longtemps que vous n'aviez pas attaqué M. MUSSO en Conseil. Au moins, c'est filmé, ça faisait longtemps.

M. le Maire : Ce n'est pas une attaque, ce sont des faits.

Mme GRAS-TRUBERT : Vous vous en prenez toujours à une ou deux personnes, c'est un peu fatigant. En revanche, nous gardons donc toutes nos remarques pour la prochaine fois.

M. le Maire : Dire que l'élus à la démocratie participative a stoppé volontairement l'enregistrement du Conseil municipal pour ne plus être embêté par le fait que la population ait accès au débat, Mme GRAS-TRUBERT, ce n'est pas une attaque personnelle, c'est un fait concernant une décision prise par un élu. La population souhaitait que nous remettions en place la captation vidéo. Ce n'est pas une attaque personnelle, je cible les décisions prises, à l'époque, par le conseiller municipal dédié à la démocratie participative. M. MUSSO, je ne vous ai pas redonné la parole. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. FUSONE : Bonsoir à tous. Ce n'est pas une question, mais une simple remarque. Vous êtes contre 86 logements sur cette zone, c'est très bien, mais je vous rappelle que vous avez voté pour la gare et, avec la gare, il y avait un package de 500 logements.

M. le Maire : Vous faites très bien de soulever ce point, M. FUSONE. Nous avons toujours soutenu le projet de halte ferrée parce que nous considérons qu'il y a une logique à ce que la halte ferrée s'installe à proximité du pôle d'échanges multimodal mis en place par la Métropole, avec un bus qui va aller de Marignane jusqu'à Plan de Campagne. Et nous soutenons totalement la création d'un maximum de logements autour de la halte ferrée. Pourquoi ? Parce qu'il faut avoir une logique urbanistique. Conventionner avec des partenaires qui permettent d'avoir du logement étudiant sur ce secteur présente un double avantage. Aujourd'hui, les logements étudiants sont saturés à Aix-en-Provence et à Marseille. Grâce à la halte ferrée et au logement étudiant autour de la halte ferrée, à Plan de Campagne, une solution va être apportée aux étudiants qui pourront aller à Aix-en-Provence et à Marseille grâce à la halte ferrée, sans la moindre voiture. La zone de Plan de Campagne n'attend que ça puisqu'elle nous dit aujourd'hui qu'il est très compliqué de trouver des candidats sur les offres d'emploi ouvertes à Plan de Campagne. Aujourd'hui, tous les commerçants de Plan de Campagne valident à 100 % le projet de logements étudiants que nous souhaitons autour de la halte ferrée. Le troisième effet positif, c'est que les logements étudiants conventionnés rentrent dans le taux de la loi SRU, ce qui nous permettra de montrer au préfet que nous allons dans le sens des logements attendus par la loi SRU. D'ailleurs, cela a été remarqué

par le sous-préfet, qui a ajouté une ligne de subvention au Fonds vert, qui n'était pas prévue au départ, grâce aux échanges et à la projection que nous lui avons présentée. Donc oui, nous affirmons notre soutien au logement et à la halte ferrée sur ce secteur.

M. FUSONE : Nous aussi, nous sommes favorables au logement étudiant, mais il s'agit de la même zone où vous avez dit le contraire de ce que vous venez de dire il y a deux minutes.

M. le Maire : D'abord, ce n'est pas la même zone et, ensuite, les logements étudiants seront favorisés massivement par la halte ferrée et non par les voitures. C'est totalement différent.

M. FUSONE : Ce n'est pas la même zone ? Il faudrait peut-être que vous sortiez de la mairie et que vous fassiez un tour aux Pennes-Mirabeau. Nous avons eu un échange à ce sujet la dernière fois. Ce n'est pas la même zone ? D'accord.

M. le Maire : Ce n'est pas la même zone et ce ne sont pas exactement les mêmes usages puisqu'auparavant il était question de 86 logements avec, au minimum, 150 voitures. Vous savez très bien que les étudiants qui vont venir à Plan de Campagne, pour la plupart, n'auront pas de véhicule, mais se déplaceront grâce au bus, à la halte ferrée. Ils pourront travailler et consommer à Plan de Campagne directement. Et pas d'enfants puisque, sauf cas contraire, les étudiants n'ont pas d'enfants. Donc nous n'aurons pas de problème avec les écoles et les crèches.

M. MUSSO : Vous allez quand même assez loin en disant que c'est moi qui ai décidé d'arrêter de filmer le Conseil municipal. J'aimerais que vous me donniez la preuve de cette affirmation parce que ce n'est absolument pas le cas. J'étais tout à fait favorable à ce que le Conseil municipal soit filmé, et même à ce qu'il continue à être filmé et retransmis en direct. Donc je ne sais pas, juridiquement, de quelle manière on peut interpréter vos propos. En tout cas, je vous interdis de dire que c'est moi qui ai pris cette décision parce que c'est faux. C'est Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

M. le Maire : Merci pour votre capacité d'influence. Nous passons à l'ordre du jour. Avant de rentrer dans la délibération numéro 1, je souhaite juste évoquer un point concernant les commissions. Merci à tous les élus qui participent aux commissions. Il est à noter qu'aucune délibération n'a fait l'objet d'une volonté d'être retoquée par les commissions. Elles ont, au contraire, été soumises à avis positif, en termes de présentation, par tous les élus présents. Juste un point de cadrage sur les absences : c'est valable, bien entendu, pour tous les élus. M. FUSONE, nous tolérons bien entendu les absences puisque tout le monde travaille. Simplement, nous aimerions que les services soient au courant de votre absence puisqu'ils attendent à chaque fois de savoir si vous arrivez ou non pour démarrer les commissions. Il n'y a aucun souci, les élus majoritaires aussi sont parfois absents, mais ils préviennent les services de leur absence. Nous aimerions, par respect pour les services, que vous préveniez pour qu'ils sachent s'ils doivent ou non attendre les élus.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1- ADHÉSION AU CEREMA (CENTRE D'EXPERTISE POUR LES RISQUES L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT)

M. FUSONE : S'il vous plaît, je veux vous répondre. Vous m'attaquez.

M. le Maire : Monsieur FUSONE, je ne vous ai pas donné la parole.

M. FUSONE : Vous faites le CPE. Il ne vient pas. Vous allez faire quoi ? Vous allez prévenir mes parents ? Vous allez me mettre des heures de colle ?

Mme NORD-HUCHET : Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération de ce soir concerne l'adhésion au Cerema. Le Cerema, c'est un Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. C'est donc un bureau d'études public qui accompagne l'État et les collectivités pour concevoir et mettre en œuvre des politiques d'aménagement durable et d'adaptation au changement climatique. Compte tenu des projets importants en la matière qui seront engagés dans les années à venir, nous avons souhaité nous entourer de spécialistes qui pourront nous accompagner de la meilleure des manières. Cette adhésion nous engage pour quatre années au tarif de 1 130,55 euros annuels.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme GRAS-TRUBERT : Merci, Mme NORD-HUCHET. Je voulais revenir sur les commissions. Pour les commissions, nous recevons les ordres du jour deux jours avant, je pense qu'on ne peut pas faire autrement. Quand nous arrivons en commission, nous posons des questions. Mais, ces questions, nous pouvons les reposer ici, n'est-ce pas ? Parce qu'en commission, nous n'avons pas forcément le temps de travailler les dossiers qui nous sont présentés. Nous en avons discuté, il n'y a pas de problème. Les horaires ne sont pas forcément adaptés, je sais que chacun fait ce qu'il peut. C'est peut-être aussi une des raisons d'absence de l'opposition. Nous, nous sommes deux, nous essayons de nous relayer, nous faisons au mieux. Concernant le Cerema, je réitère ce que j'ai dit en commission : je suis allée voir les missions, je suis allée voir ce qu'ils disaient, j'ai regardé ce qu'on pouvait faire, et c'est très intéressant. En revanche, j'avais quelques questions. C'est une adhésion, mais selon les études que vous leur demandez, ils vont vous demander de payer en plus, on est bien d'accord ?

Mme NORD HUCHET : Oui, tout à fait. L'adhésion n'engage pas une gratuité sur les études qui sont faites, en effet.

Mme GRAS-TRUBERT : Et ensuite, comme vous nous l'avez proposé, vous nous expliquerez en Conseil municipal ou vous ferez passer en délibération les sujets que vous allez leur apporter ? Parce que ça nous intéresse. Cette commission est très importante, et nous pourrions vous soumettre des sujets. On est bien d'accord ?

Mme NORD HUCHET : Dans la commission aux transitions écologiques ?

Mme GRAS-TRUBERT : Dans la commission, voire après, en Conseil municipal, en fonction des études.

Mme NORD HUCHET : Oui

Mme GRAS-TRUBERT : Merci.

M. le Maire : Oui, c'est un enjeu totalement transversal et un sujet qui dépasse tous les clivages. En effet, aujourd'hui, nous avons une délibération qui donne un cadre. Ensuite, un peu comme dans un cabinet d'avocats, il y aura un paiement sur des études ou demandes diverses. Et, bien entendu, je valide totalement la démarche de Mme Claire NORD-HUCHET, qui est d'insérer toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent. Avez-vous d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ADMINISTRATION DE LA CITÉ

2- MISE EN PLACE DU STATUT DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL DU SERVICE PUBLIC (COSP)

M. ESTEVE : Bonsoir tout le monde. Cette deuxième délibération concerne la mise en place d'un statut de collaborateur occasionnel du service public. Nous souhaitons mettre en place cette convention de collaborateurs pour des personnes qui voudraient porter assistance à la Mairie dans des cadres précisés dans la délibération.

M. le Maire : Avez-vous des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

3- MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

M. ESTEVE : La troisième délibération, c'est la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs. Cette délibération concerne la fermeture d'un poste d'emploi à temps complet sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique ainsi que l'ouverture d'un poste de rédacteur principal de première classe. En cas de titulaire ne correspondant pas au besoin, un contractuel sera recruté. C'est le cas.

M. le Maire : Avez-vous des questions ?

M. BOUCHET : Ma question concerne la création de ce poste. Quand nous l'avons vu passer sur les réseaux et sur les plateformes nécessaires, le poste de secrétaire du maire était en catégorie C. Aujourd'hui, nous voyons un tableau avec marqué « rédacteur ». Pourquoi ce changement ? Et est-ce légal ? Je pense qu'il faut faire un appel à candidatures. Vous venez maintenant de dire que quelqu'un avait été recruté. En sachant qu'il y a un changement de grade, je pense qu'il y a un problème de légalité sur le recrutement. Mais c'est une question. J'espère avoir la réponse. Merci.

M. ESTEVE : La catégorie concerne l'emploi. Ça se fait en fonction du diplôme et de l'expérience, de l'ancienneté de la personne qui peut être recrutée. L'ouverture de poste, initialement, était sur une catégorie C, certes. Au moment du recrutement, au vu de l'expérience et des diplômes, nous sommes passés sur une catégorie B. Il faut rappeler aussi que l'ancienne secrétaire du maire était en catégorie A.

M. BOUCHET : Oui, rappeler sans cesse comment c'était avant, c'est une autre question. Je pense que le cabinet du maire est beaucoup plus important que ce qu'il était avant, mais ça, ce n'est pas grave. Encore une fois, vous dites que vous avez recruté une personne de catégorie B, qui a postulé sur un poste de catégorie C. Ça arrive, il n'y a pas de souci là-dessus. Je mets en doute le fait que vous ayez reçu d'autres catégories B et je pense que vous avez fermé le poste à d'autres personnes. C'est un choix.

M. le Maire : Juste une précision juridique : il est strictement faux de dire que le cabinet est plus important qu'auparavant. Il y avait cinq collaborateurs de cabinet, document que vous nous avez fourni à l'appui. Ils sont deux aujourd'hui et ils resteront deux. Nous avons plus que divisé par deux le nombre de collaborateurs de cabinet, M. BOUCHET. Soit vous avez reçu une mauvaise information, soit vous diffusez volontairement une fausse information. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. FUSONE : Dans ce document, il y a la suppression du poste d'enseignante de musique. Apparemment, vous avez un document et vous avez fait une étude – que nous aurions aimé avoir – indiquant des baisses de fréquentation. Nous sommes assez étonnés parce que nous avons rencontré des parents qui n'arrivent pas à inscrire leurs enfants à l'école de musique, parce qu'il y a beaucoup trop de monde. J'espère que ce n'est pas une manœuvre pour fermer l'école de musique. Vous dites d'ailleurs, dans le document que vous nous avez fourni, que vous avez des contraintes budgétaires. C'est ce que vous expliquez. Je rappelle que pendant toute la campagne, vous avez expliqué que la Ville était riche, qu'on avait 18 millions d'euros en caisse. On avait exactement les mêmes documents, et maintenant, il n'y a plus d'argent et

le document parle de « contraintes budgétaires nouvelles. » Donc nous n'avons peut-être pas vu les mêmes documents ou alors vous avez peut-être un petit peu raconté n'importe quoi pendant la campagne.

Par ailleurs, pendant la campagne, vous aviez précisé qu'il ne fallait pas augmenter les impôts. Et, là, nous avons tous reçu notre avis d'imposition et nous voyons que les impôts vont augmenter. À titre d'exemple, si l'on prend une commune de même strate comme Gardanne, les impôts locaux, enfin fonciers, sont 7,26 % moins importants. Et Gardanne n'a pas une zone comme Plan de Campagne, zone qu'entre parenthèses, vous êtes en train de tuer, avec la création d'un supermarché communautaire, avec la venue des gens du voyage, etc. Vous expliquez aux Pennois qu'ils doivent se serrer la ceinture, qu'il n'y a plus d'argent, qu'il faut faire des économies. Mais à côté de ça, vous vous octroyez une enveloppe pour aller au restaurant, des frais de représentation pour aller au restaurant, pour vous acheter des costumes. Alors, Pennois, payez des impôts, serrez-vous la ceinture pour que Monsieur le Maire ait une belle vie. Vous dites qu'il faut se serrer la ceinture encore et encore, mais votre Directeur Général des Services a une voiture de fonction. Au prix de l'essence, les Pennois ont du mal à faire leur plein à 2,50 euros le litre de gazole. Pennois, serrez-vous la ceinture, mon Directeur Général des Services a une voiture de fonction avec laquelle il pourra partir en week-end et en vacances. Et maintenant, le secrétariat du maire. Une secrétaire de maire, normalement, c'est une catégorie C. Là, vous recrutez un rédacteur, un rédacteur première classe. Ce n'est pas seconde classe, ce n'est pas rédacteur tout court. Alors, Pennois, serrez-vous la ceinture, payez des impôts, mais à côté de ça, au niveau du cabinet du maire, on est grassement payé. Voilà, nous voterons contre cette délibération.

M. ESTEVE : Concernant l'école de musique, je vais juste souligner un point : le poste qui a été fermé concerne un professeur qui était en enseignement de formation musicale. Les statuts sont assez simples. Chaque professeur a sa spécificité, ses instruments, donc on ne peut pas dire à un professeur de guitare de jouer du piano. Ce professeur-là est un professeur qui avait été reclassé sur l'enseignement de la formation musicale, mais il était en double emploi. Cela signifie que le professeur qui était affecté à ça, a été reclassé sur le même poste et la demande est servie sur l'enseignement musical. Mais il était en double emploi. C'est pour cette raison que nous avons fermé le poste.

Mme REYNAUD FIORILE : J'ai des éléments complémentaires à vous fournir. Le DGS que vous nommez, le DGS par intérim, a une voiture de fonction, mais il ne l'utilise pas sur son temps personnel. Il l'utilise dans son temps de travail et cela fait partie des possibilités qu'un directeur a aujourd'hui dans la fonction publique.

M. le Maire : Pour répondre sur les autres éléments : concernant le budget, oui, nous réitérons nos propos sur le fait que la commune a bien deux éléments distincts. La cagnotte était à 18 millions d'euros et s'amenuise d'année en année. Aujourd'hui, nous avons une cagnotte d'environ 6 millions d'euros. Les éléments financiers permettent de dire qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation compliquée. Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons eu avec l'autre groupe. KPMG viendra faire la présentation fin octobre, lors du Conseil municipal, de tout l'audit financier qui a été fait. Nous aurons un état des lieux venant d'un partenaire extérieur qui permettra de démontrer qu'aujourd'hui, nous avons bien une problématique liée au budget prévisionnel et au budget de fonctionnement. C'est comme vous, M. FUSONE, si vous aviez un livret A avec 20 000 euros dessus, mais que tous les mois, vous étiez en déficit de 1 000 euros par mois. Vous avez 2 000 euros de dépenses, vous avez 1 000 euros qui rentrent, mais vous avez un livret A où il y a 20 000 euros. Ce qui va se passer, à un moment donné, je sais que vous savez faire le calcul, c'est qu'au bout de 20 mois, vous n'aurez plus rien sur le livret A. Mais ça, KPMG vous l'expliquera. Je sais que vous ne nous croyez pas sur parole et vous avez raison. L'audit extérieur viendra vous apporter ces éléments.

Sur les impôts, en effet, aujourd'hui, tous les Pennois reçoivent un avis d'imposition avec une hausse qui est liée au taux et aux bases nationales, mais nous, majorité, nous n'avons pas augmenté d'un iota les bases communales. Nous avons tenu notre engagement. Et, jusqu'à la fin du mandat, nous n'augmenterons pas les bases communales, malgré le contexte financier avec la Métropole, malgré le contexte financier avec l'État. Et nous

prendrons des décisions qui permettront, comme vous le dites, aux Pennois de ne pas se serrer encore plus la ceinture. Ce sera à la commune des Pennes-Mirabeau de montrer l'exemple.

Vous ciblez, une fois de plus, mes frais de représentation. On passe d'un chauffeur à 70 000 euros annuels à 7 000 euros de frais de représentation, soit 63 000 euros d'économies. Même plus. Vous savez ce que nous avons découvert ? Qu'à l'époque, Michel AMIEL se permettait d'engager des dépenses à titre personnel et de les passer sur le budget communal. Nous sommes en train de sortir toutes les factures des restaurants, des factures de 200 euros de restaurant à deux, imputées au budget municipal. Nous avons fait le choix de la transparence. Aujourd'hui, il y a une enveloppe de 7 000 euros qui permet de payer toutes ces indemnités, au-delà du chauffeur que je vous évoquais tout à l'heure. Pour l'ancien maire, ni vous ni moi, à ce jour, ne pouvons dire combien il dépensait puisque tout était flou.

Concernant le secrétariat du maire, on passe d'une catégorie A à une catégorie B. Donc non, nous ne nous permettons pas d'aller chercher des gens surrémunérés, suremployés. Nous procédons à une rationalisation que l'on n'avait jamais connue avant. Vous le pointez du doigt, c'est votre méthode, mais nous assumons totalement ces prises de décisions. Nous aurions pu laisser les dépenses comme elles étaient à l'époque de Michel AMIEL, nous avons pris une décision différente. Nous aurions pu reprendre une catégorie A, nous avons pris une décision différente. Concernant le véhicule de fonction, nous aurions pu faire comme l'ancien maire, que le DGS ou que le maire ait un chauffeur, nous avons pris une décision différente. C'est votre choix de l'attaquer. Nous faisons le choix de la transparence et de la rationalisation.

M. ESTEVE : Juste une petite précision : la déclaration de vacance et d'offre d'emploi a bien été ouverte aussi sur la catégorie B.

M. le Maire : Merci, M. ESTEVE, pour cette précision.

Mme MELCHIONNE : Je souhaite intervenir sur ce que vous avez dit concernant à l'école de musique, M. FUSONE. Vous laissez supposer que nous souhaiterions fermer l'école de musique. Ce n'est pas du tout dans le programme. Nous avons dit, depuis le début, que nous allions dérouler notre programme. Ma deuxième remarque concerne les agents qui y travaillent. Je pense qu'il serait quand même intelligent et intéressant de garder un climat serein par respect pour eux.

M. FUSONE : Quand on donne les états de santé des agents, en plein Conseil municipal, sur le respect des agents, on repassera. C'est ce que vous avez fait, Monsieur le Maire. Ce que vous m'avez décrit, Mme REYNAUD-FIORILE, c'est une voiture de service. Là, c'est une voiture de fonction. On peut s'en servir le week-end, pour partir en vacances. Sinon, vous auriez fait passer la voiture en voiture de service, ça n'a rien à voir. Une voiture de service, vous pouvez, si vous avez une autorisation de remisage, la garer chez vous, mais c'est exclusivement pour le travail. Une voiture de fonction, vous pouvez partir en vacances avec.

Mme REYNAUD FIORILE : Monsieur, vous n'avez pas les éléments pour pouvoir dire ça. Je vous indique que c'est une voiture de service avec remisage à domicile. Vous l'avez dit vous-même.

M. FUSONE : Donc, vous êtes en train de dire que M. LAMATHE a raconté n'importe quoi, puisque j'ai d'ailleurs posté une vidéo où il explique que c'est une voiture de fonction. Vous êtes en train de nous dire qu'au Conseil municipal, vous racontez n'importe quoi.

M. LAMATHE : Il est tout à fait possible que j'aie dit que c'était un véhicule de fonction. Dans les faits, c'est effectivement un véhicule de service avec remisage à domicile. M. NICOLINI, notre DGS, ne part pas en vacances avec. À ce jour, il me semble que nous n'avons aucun véhicule de fonction tel que défini dans les codes. Nous avons certains véhicules de service auxquels on a accordé des remisages. C'était une erreur d'expression de ma part.

M. FUSONE : Bien sûr. D'autre part, vous parlez de 6 millions d'euros de cagnotte. Au mois de mars, vous expliquiez qu'il y avait 18 millions d'euros de cagnotte. Et là, au mois de septembre, il n'y en a plus que 6 millions. C'est-à-dire que, par mois, la cagnotte diminue de 2 millions d'euros ?

M. le Maire : M. LAMATHE vous répondra lorsque l'audit financier de KPMG fera sa présentation fin octobre, où vous aurez tous les éléments.

M. FUSONE : Je n'ai pas envie que ce soit M. LAMATHE qui me réponde. Au mois de mars, il y a 18 millions d'euros de cagnotte. Au mois de septembre, vous me parlez 6 millions d'euros. En gros, 2 millions par mois sont dépensés et vous n'êtes pas capable de répondre.

M. le Maire : Si, j'ai les éléments et nous vous les donnerons le soir du Conseil municipal, à la présentation de KPMG. Et d'ailleurs, ça fera l'objet...

M. FUSONE : Vous n'êtes pas capable de répondre.

M. le Maire : Merci M. FUSONE. Est-ce qu'il reste des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 9 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre – NOZIERES SAMPER
Martine - KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves – FUSONE
Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali

ABSTENTION : 0

4- CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPÉTUELLE (Monsieur Elie GIROT)

Mme REYNAUD-FIORILE : L'objet de la délibération est la conversion d'une concession trentenaire en concession perpétuelle.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

5- ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

M. LAMATHE : La délibération numéro 5 est l'élection des membres de la commission chargée de l'examen des délégations de service public. Nous allons procéder en deux temps pour cette délibération. Dans un premier temps, nous allons voter la délibération et le règlement intérieur qui est annexé. Et dans un deuxième temps, nous allons nous lever pour voter la composition de la commission en fonction des listes. Pour rappel, cette commission est une commission obligatoire décrite notamment à l'article L1411-5 du CGCT. C'est une commission qui permet d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ainsi que de donner son avis sur tout projet d'avenant pour une délégation de service public. Je vais juste vous lire un article important sur la confidentialité et la déontologie des membres de cette commission. C'est prévu dans le règlement intérieur. Cet article dit : « les membres de la CDSP concernés dès réception de la convocation, de l'ordre du jour et des documents y afférant doivent veiller à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Les procédures de déport sont à formaliser auprès de la Direction Générale des Services après consultation facultative du déontologue.

» Cette commission est un peu particulière parce que des négociations sont faites directement entre les élus et les fournisseurs de services.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. MUSSO : Cette élection à la Commission de Délégation de Service Public nous pose une question simple. Quelle place accordez-vous au pluralisme ? Avec cinq sièges à la proportionnelle, des listes séparées conduisent notre groupe à ne pas être représenté à cette commission. Nous avons proposé une liste commune qui permettrait de réunir tous les membres des différents groupes, comme cela a été le cas lors de la précédente mandature. Le groupe de Grégory BOUCHET l'a refusé en nous répondant qu'il fallait que nous assumions nos actes. Nous avons alors proposé une liste commune avec les trois autres groupes. Immédiatement, le Rassemblement Pennois a accepté et votre majorité a finalement refusé. Pourtant, il y a quelque temps, le 8 avril, vous déclariez ici même : « si une idée est bonne pour les Pennes-Mirabeau, peu importe d'où elle vient, elle mérite notre attention. » De même, le 30 avril, pour la CMAPA, vous aviez justement fait le choix d'une représentation de la majorité et des différentes oppositions. Notre groupe, aujourd'hui, ne siègera pas à cette commission. Nous en prenons donc acte. Vos discours vous distinguent peut-être, mais en tout cas, vos décisions, elles, aboutissent toujours au même résultat.

M. le Maire : Merci, M. MUSSO. Vous voyez, je ne prends pas ça, moi, pour une attaque personnelle. C'est la prise de décision d'un maire qui vous a donné, avec l'ensemble du Conseil municipal – puisque nous avons exactement la même ligne –, l'occasion de vous mettre d'accord. Vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord dans l'opposition. Ce n'est pas à nous, aujourd'hui, de perdre une représentativité au sein de la commission dans un accord entre le Parti Communiste et le Rassemblement National. En effet, nous avons pris la décision de mettre cela au vote, comme c'est le cas dans toute commune, après que vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord. Le spectre a été fermé par l'opposition, dont acte. Nous passons donc à une élection.

M. LAMATHE : Pour ce qui est du nombre de membres de cette commission, il est déterminé par le Code général des collectivités territoriales. Cette commission a forcément cinq membres. On ne peut pas l'étendre pour plus de pluralité. Nous sommes obligés de nous conformer au Code général des collectivités territoriales. C'est l'article L1411-5.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. FUSONE : Je veux rappeler – parce que c'est fort de café – que, dans votre majorité, il y a quand même des LFIstes.

M. le Maire : Je les cherche.

M. FUSONE : Nous, on les a trouvés. Ne vous inquiétez pas, ils ne se cachent pas, ils assument. Peut-être que ceci explique pourquoi il y a des commerces communautaires qui s'ouvrent sur la commune.

M. le Maire : Alors là, franchement, vous avez fait fort dans le raccourci. Bravo, M. FUSONE. Vous auriez gagné votre place d'attaché parlementaire auprès de M. RAVIER. Dommage que vous l'ayez ratée, c'était bien joué.

M. BOUCHET : Merci, M. AMARO. Juste un petit aparté : vous êtes étonné des réponses de la majorité municipale, M. MUSSO ? Il fallait, comme je l'ai dit tout à l'heure, prendre ses responsabilités et choisir les bonnes actions pour éviter cela. M. LAMATHE, vous avez cité l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui impose la création d'une commission chargée d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur les offres en fonction d'une délégation de service public. Mais elle doit être obligatoire s'il y a l'intention de créer une délégation de service public. Ma première question est donc : quels sont les services que vous comptez déléguer ? Ma deuxième question est pour vous, Monsieur le Maire. Pendant la

campagne, quand vous étiez opposant – et je pense que vous l’êtes toujours, vous n’avez pas encore pris le costume –, vous aviez dit : « en 2026, nous reviendrons sur la délégation de service public de la crèche municipale La Maison Bleue. » À ce jour, vous avez promis beaucoup de choses aux agents municipaux qui sont dans cette délégation de service public qui, apparemment, se passe plutôt pas mal, puisqu’aujourd’hui vous n’en parlez pas. Donc, quand allez-vous revenir dessus et tenir votre promesse ? Voilà mes deux questions. J’attends des réponses. Merci beaucoup.

M. le Maire : Sur le physique, je ne prends pas ça non plus pour une attaque personnelle, mais en termes de costumes, j’ai de belles leçons à recevoir de votre part, je vous en remercie.

M. BOUCHET : Je ne parlais pas de costumes, mais du costume de maire. Le costume de maire, vous ne l’avez pas.

M. le Maire : Mais je ne prends pas ça comme une attaque personnelle, je prends ça comme une attaque sur le fond.

M. BOUCHET : Vous faites passer ça pour une attaque personnelle.

M. le Maire : Je termine ma phrase. Je ne prends pas ça pour une attaque personnelle, je prends ça comme une attaque de fond puisqu’effectivement, c’est un sujet sur lequel vous souhaitez aller. Et, là-dessus, vous avez de la niaque. Surtout, gardez-la, vous êtes excellent sur ce type de sujet. Concernant les DSP...

M. BOUCHET : Répondez aux questions, et c’est tout. Arrêtez d’être condescendant, merci.

M. le Maire : M. BOUCHET, je ne vous ai pas coupé. Là, vous avez un très beau costume, continuez. Concernant les DSP, si je peux vous répondre, en effet, il risque d’y avoir des DSP qui vont être mises en œuvre. Il y aura une présentation, d’un cabinet extérieur, concernant les relations commune-associations. Vous avez suivi l’épisode du comité des fêtes, par exemple. Le comité des fêtes aurait dû, peut-être, passer par une délégation de service public depuis des années, plutôt que de laisser les activités se dérouler de la sorte, avec tous les éléments que vous avez connus. Donc oui, forcément, à un moment donné, il va sûrement y avoir des DSP, mais vous aurez plus de visibilité à partir du 7 octobre et d’ailleurs, on vous invitera une réunion de présentation sur ce sujet, ce qui vous permettra de comprendre les sujets sur lesquels vous étiez porté, à l’époque, en tant qu’adjoint aux finances et au contrôle de gestion – puisque ces éléments auraient dû être mis en place à l’époque. Mais nous rattrapons le temps perdu. Désolé pour ce laps de temps, mais cela nécessite beaucoup d’investissement. Concernant la DSP Maison Bleue, nous n’avons pas changé d’un iota notre volonté de sortir de la qualité de Maison Bleue. Je ne compte pas le nombre de réunions qu’ont tenues Mme VARON, en tant que conseillère municipale à la petite enfance, et Mme MELCHIONNE. D’ailleurs, nous remercions l’agent qui a récupéré le service petite enfance. Je crois, Madame VARON, qu’il y avait 80 familles en attente d’une place en crèche et elles ne sont plus que 15.

M. BOUCHET : C’est faux.

M. le Maire : Donc nous sommes passés de 80 à...

M. BOUCHET : C’est faux.

M. le Maire : M. BOUCHET, s’il vous plaît. Respectez...

M. BOUCHET : Ne soyez pas condescendant et nous vous respecterons, Monsieur le Maire.

M. le Maire : D’accord, merci Monsieur le Conseiller municipal d’opposition. Donc nous avons un agent qui a permis de passer, au service petite enfance, de 80 familles en attente de places en crèche à un peu moins de 15. Mme VARON et Mme MELCHIONNE ont mené un nombre

incalculable de réunions avec Maison Bleue pour faire respecter des critères d'engagement liés à la convention, qui ne sont pas respectés. Les services ont envoyé, je crois, l'équivalent de trois ou quatre courriers. Aujourd'hui, nous accumulons toutes les preuves, toutes les démarches nécessaires pour, à un moment donné, pouvoir sortir de cette délégation de service public. Nous n'avons donc pas changé d'ambition.

M. LAMATHE : Vous demandiez quelles étaient les DSP que nous projetions de monter. Les projets de DSP doivent d'abord passer dans une autre commission qui s'appelle la commission CCSPL, qui dépend d'un autre article du CGCT. De mémoire, ça doit être le L1413-3. C'est quelque chose comme ça. Donc, ces projets doivent d'abord passer dans cette commission avant d'arriver à la commission que nous votons aujourd'hui.

M. le Maire : Je rappellerai que cette commission existait déjà sous le précédent mandat. Nous ne faisons que renouveler ce qui existait. Nous répondons aux questions, mais certaines sont surprenantes puisque nous ne faisons que renouveler une commission qui existait déjà au préalable et que vous avez mise en place.

M. BOUCHET : Bien sûr, mais nous, nous assumions le fait de déléguer un service. Vous, pendant des années, dans l'opposition, vous étiez contre les délégations de service public. Vous l'avez répété pendant la campagne. Vous avez donc changé d'avis. Peut-être que vous vous êtes rendu compte qu'à un moment donné, quand on travaille, on avance. En ce qui concerne les crèches, je vais m'inscrire en faux contre tout ce qui a été dit. Au 5 mars, il y avait moins de 20 familles qui étaient en attente d'une place en crèche. Ensuite, bien entendu, depuis le 28 mars, vous êtes élus, vous faites votre travail. Je suis désolé, les gens viennent s'inscrire, vous les placez et c'est votre travail. Si vous n'étiez pas prêts à effectuer ce travail, il ne fallait pas vous mettre sur une liste. Merci.

Mme VARON : Nous ne nous sommes pas plaints. C'est vous.

M. BOUCHET : Vous avez dit qu'il y avait 80 familles en attente depuis que vous avez repris les choses. C'est faux. Voilà, je vous le dis. J'ai quand même été élu et j'avais des chiffres à disposition.

M. le Maire : M. BOUCHET, si on peut juste... Attendez, excusez-moi. Je rappelle que le Conseil municipal, ce ne sont pas des échanges sans demande de prise de parole. Mme VARON a demandé la parole, laissez-la terminer sa prise de parole.

Mme VARON : En effet, nous avons 80 personnes. Nous avons fait un gros travail sur le taux d'occupation. C'était le problème que nous avons identifié au moment de l'état des lieux. Donc nous avons fait un gros travail pour justement optimiser chacune des crèches. Et nous sommes arrivés à une dizaine d'enfants en attente de crèche. C'est un travail qui n'avait pas été optimal.

M. le Maire : Et encore une fois, ce sont les chiffres CAF, puisque la CAF exprimait un taux de remplissage d'environ 40 % à l'époque.

Mme VARON : Ils nous ont alertés sur ce taux et il fallait travailler dessus.

M. le Maire : Donc la Ville communique de mauvaises informations et la CAF communique de mauvaises informations aussi.

M. BOUCHET : Encore une fois, vous dites des bêtises. Au 5 mars, dans toutes nos structures, nous avons un taux d'occupation d'entre 77 et 80 %. Et vous osez dire que le travail n'est pas fait. Mme VARON, je ne vous en veux pas, mais évitez d'écouter un cabinet qui a des méthodes qui sont très discutables.

Mme VARON : C'est lors d'un copil que j'ai eu les informations, le dernier copil RPE où, justement, la CAF m'alertait sur le taux d'occupation qui était nettement inférieur au taux

national. C'est pour cette raison que nous avons travaillé sur ce taux d'occupation pour la rentrée de septembre.

M. le Maire : Merci, Mme VARON.

Mme REYNAUD-FIORILE : Je voulais préciser quand même que ce sur quoi nous n'étions pas d'accord, c'était d'attribuer une compétence municipale de la petite enfance à un système privé. Et nous avons bataillé sur ce sujet. Nous avons dit que nous étions contre. Il n'est pas logique qu'un service public lié à la petite enfance, comme lié aux personnes âgées dans les EHPAD, soit attribué à des entreprises qui cherchent à faire du profit. Et c'est là-dessus que nous nous sommes battus, que nous nous sommes exprimés.

Mme MELCHIONNE : Concernant la problématique de la DSP, en fait, un contrat avait été signé. Nous avons découvert une situation mauvaise en l'état. Nous sommes en train de travailler très fortement dessus avec Mme VARON, pour essayer de redresser un peu le tir ; et alertées par la CAF. Vous n'êtes pas obligés de nous croire, mais c'est comme ça.

M. BOUCHET : En effet, je ne vous crois pas du tout. Et j'apporterai les preuves.

Mme MELCHIONNE : Peut-être que nous pourrions faire intervenir la CAF, je n'en sais rien.

M. le Maire : Nous ferons une présentation des documents CAF au prochain Conseil municipal.

M. BOUCHET : Apportez vos documents, il n'y a pas de soucis.

M. le Maire : M. BOUCHET, nous évoquerons et nous publierons en Conseil municipal, fin octobre, les documents de la CAF. Est-ce qu'il reste des questions avant de passer à la mise au vote ?

M. MUSSO : L'élection n'a pas encore lieu. En revanche, les commissions si. Étant donné que nous en sommes exclus, si vous pouviez évoquer ce sujet en dehors des commissions, ça nous arrangerait. M. LAMATHE, on a bien compris qu'il y aurait cinq membres. C'est justement pour ça que nous demandons d'avoir une liste commune avec plusieurs groupes, pour respecter ce quota de cinq, comme ça l'avait été durant le dernier mandat. Je suis très surpris que vous ayez parlé « d'une alliance entre Parti Communiste et Rassemblement National ». Sauf erreur de ma part, nous ne sommes absolument pas au Parti Communiste. En revanche, nous sommes partisans du pluralisme. Dans notre liste, sur 37 candidats, seuls deux étaient encartés au Parti Communiste. Et les encartés allaient jusqu'au MoDem. Les deux tiers de notre liste étaient de diverses sensibilités, dont des sensibilités de droite. C'est ça, le pluralisme. Aujourd'hui, vous avez adhéré à LR, on ne vous accuse pas, on ne vous dit pas que tout votre groupe est désormais LR. Donc ne dites pas que nous sommes du Parti Communiste. Nous ne sommes pas plus Parti Communiste qu'autre chose. D'ailleurs, des élus de votre majorité se félicitaient aujourd'hui de la victoire aux sénatoriales de la liste divers gauche. C'est ça, le pluralisme. Ce soir, nous vous invitons à faire du pluralisme et vous rejetez cette demande. Donc finalement, vous voyez, M. BOUCHET, vos deux groupes sont opposés au pluralisme.

M. le Maire : Et merci à vous d'avoir supprimé l'enregistrement du Conseil municipal. Il convient donc de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public. Voici les listes ayant fait acte de candidature. Pour la liste numéro 1, au poste de membres titulaires : Jean-Charles LAMATHE, Aimé KAROUTCHI, Éric LIGER, Ysmail CHAHID, Tom LEBOEUF ; au poste de membre suppléant : Michaël AJUTO, Brigitte VARON, Eliane GARNIER, Rose-Claire MARCHETTI et Frédérico DOMINGUES DE CARVALHO. Sur la liste numéro 2, au poste de membre titulaire : Gregory BOUCHET et Martine NOZIÈRES ; au poste de membre suppléant : Claude KASBARIAN et Ambre SCOGNAMIGLIO. Pour la liste numéro 3, candidat au poste de membre titulaire : Jean-

Luc GIRAUD. Et au poste de membre suppléant : Maximilien FUSONE. Je vais donc appeler M. LEBOEUF en tant que secrétaire, Mme NICOLAÏ et Mme SCOGNAMIGLIO en tant qu'assesseurs pour procéder au vote.

Les élus procèdent au vote.

M. le Maire : Merci à tous les trois. Nous déclarons donc le résultat. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35. Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2. Suffrages exprimés : 33. Le quotient électoral, le nombre de suffrages exprimés sur le nombre de sièges à pourvoir est donc de 6,6, ce qui permet donc, grâce aux 24 voix obtenues pour la liste Ensemble pour Les Pennes-Mirabeau, avec une attribution au quotient et au plus fort reste, un total de quatre sièges. Pour la liste 2, Engagés pour vous et avec vous, avec cinq voix obtenues, une attribution au quotient de zéro et une attribution au plus fort reste : un siège. Et pour la liste numéro 3, Rassemblement Pennois, quatre voix obtenues, attribution au quotient : zéro. Ce qui nous donne donc la liste suivante en termes de représentants pour les membres à la commission chargée de l'examen des délégations de service public. Sont donc proclamés élus :

Membres titulaires

- Jean-Charles LAMATHE
- Aime KAROUTCHI
- Eric LIGER
- Ysmaïl CHAHID
- Grégory BOUCHET

Membres suppléants

- Michael AJUTO
- Brigitte VARON
- Eliane GARNIER
- Rose-Claire MARCHETTI
- Claude KASBARIAN

Merci à tous pour le vote. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci Mme SCOGNAMIGLIO, merci Mme NICOLAÏ et merci M. LEBOEUF pour ces élections.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali - MUSSO Jean-Philippe - GRAS-TRUBERT Sandrine

6- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire : Nous passons donc à la délibération numéro 6 que je rapporte directement. Il s'agit de la modification de la composition des commissions municipales suite à la démission de M. BORONI, qui déménage dans la commune de Cabriès. Il est proposé les modifications suivantes : l'inscription de M. Michaël AJUTO à la commission « transition écologique », l'inscription de Mme MELCHIONNE à la commission « aménagement, développement urbain, qualité des espaces et du patrimoine public ». Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 - FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7- ADHÉSION A L'AGENCE D'URBANISME PAYS D'AIX – DURANCE (AUPA)

Mme REYNAUD-FIORILE : Cette délibération concerne l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance, intitulée AUPA. L'objectif de cette adhésion est de nous accompagner sur les évolutions urbaines et le développement de l'observation du territoire, de participer à

la définition des politiques d'aménagement et, justement, d'avoir une vision globale et macro sur le territoire. Avant de valider des permis de construire, nous avons besoin d'avoir une vision globale, macro, avec des perspectives et nous avons besoin de nous faire accompagner d'urbanistes, comme tout à l'heure avec le Cerema. C'est la même chose : nous allons chercher des sachants qui nous accompagnent dans ce domaine-là parce qu'une commune a besoin d'une vision globale. L'adhésion est de 1000 euros et, grâce à cette démarche, nous pourrions avancer sur l'aménagement du territoire.

M. le Maire : Merci, Mme REYNAUD-FIORILE. Pour argumenter en ce sens, nous avons fait visiter à certains représentants de l'AUPA, et de la SPLA d'ailleurs, le vieux village ainsi que la Gavotte. L'objectif principal est de nous accompagner sur les deux projets phares : la requalification du vieux village avec le projet Phoenix, qui consiste à remettre en activité le théâtre Henri MARTINET, la salle associative, le foyer des seniors, la requalification, bien entendu, de la place Léon Depeyres et d'avoir un projet global qui part donc du moulin jusqu'en bas de l'esplanade du vieux village. Et quand on dit jusqu'en bas, c'est jusqu'au niveau de la tour Maguit et de ses jardins. L'AUPA est donc chargée de nous accompagner dans cette vision. Objectif : avoir un cœur de vie enfin créé au centre-ville. Bien entendu, nous lancerons aussi, dans le courant du mandat, les mêmes études pour la Gavotte, puisque l'objectif est de redynamiser la Gavotte, de relancer l'attractivité commerciale de ce quartier qu'il faudra absolument travailler pour marquer une différence notable avec Marseille. Est-ce qu'il y a des questions ? Dommage, parce que le projet de requalification du vieux village est un formidable projet qui intéresse apparemment un petit peu moins que d'autres sujets. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

8 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 9x26 DU 29/01/2026

Mme REYNAUD-FIORILE : La délibération 8 concerne l'annulation de la délibération du 29 janvier 2026, qui était une convention entre Free Mobile et On Tower France, qui n'est plus d'actualité puisque leur collaboration est tombée. Cette délibération tombe donc de fait. Une autre délibération viendra pour l'implantation d'un équipement de télécommunications.

M. le Maire : Merci, Mme REYNAUD-FIORILE. Je rajouterai juste un point. M. LEBOEUF est conseiller municipal au numérique et à la partie télécommunications. C'est la première fois, dans la commune, que nous avons un élu dédié à ce sujet et qui est donc chargé du lien avec les opérateurs, aussi bien d'infrastructures pour la fibre que de télécommunications, que sont les opérateurs de téléphonie mobile.

M. FUSONE : Dans la délibération numéro 7, où est cité le vieux village ?

M. le Maire : Dans la délibération numéro 2, où étaient les frais de représentation, le véhicule du DGS ?

M. FUSONE : Non, le vieux village. Vous dites que ça n'intéresse personne, mais dans la délibération numéro 7...

M. le Maire : Quand ce n'est pas dans la délibération, vous avez quand même des questions. On a évoqué le vieux village, je pensais que vous alliez rebondir dessus, mais j'ai compris que ça vous intéressait moins.

M. FUSONE : Non, mais ce n'était pas dans la délibération donc...

M. le Maire : Comme dans la délibération numéro 2, il n'y avait pas le véhicule du DGS, les frais de représentation, la baisse des impôts ou autre. Et vous l'avez abordé.

Mme REYNAUD-FIORILE : Vous faites des hors-sujet, vous aussi.

M. le Maire : D'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

9 - INSTAURATION D'UN BARÈME RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DES ASTREINTES PRÉVUES AUX ARTICLES L481-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME

Mme REYNAUD-FIORILE : La délibération 9 concerne l'instauration d'un dispositif qui existe depuis 2019 et qui donne des moyens efficaces à une commune, et en particulier au maire, pour actionner des mesures coercitives et financières efficaces, de manière à lutter contre des constructions illégales. Vous avez dû lire la délibération, mais en cas de non-exécution, après des PV d'infraction au droit de l'urbanisme, jusqu'à présent, l'ancienne majorité se limitait à faire remonter au procureur. Le procureur, soit classait sans suite, soit mettait une amende de 1 500 euros. Ça s'arrêtait là et l'affaire était réglée pour le propriétaire qui était dans une situation complètement illégale. Aujourd'hui, nous avons décidé d'utiliser les moyens que la justice et l'État nous ont donnés, en l'occurrence la loi de 2019. Et avec cette loi, nous pouvons infliger des PV d'infraction qui nous permettent d'aller chercher jusqu'à 100 000 euros par an d'amendes qui sont forfaitaires. Après un PV et une amende d'un montant maximal de 30 000 euros, on peut aller ensuite, s'il y a une non-régularisation de l'infraction, jusqu'à 100 000 euros de facturation d'un PV.

M. le Maire : Nous vous avouons que cela fait partie des plus grandes surprises que nous avons eues. Nous avons souhaité utiliser ce levier à deux reprises à Plan de Campagne concernant des travaux qui ont été faits en amont d'autorisations, et nous avons été très surpris que la commune n'ait pas activé ce levier dès 2019. Nous avons ainsi été dans l'incapacité de mettre en place la moindre sanction d'un point de vue financier. Nous régularisons donc ce point-là pour pouvoir enfin agir financièrement auprès des contrevenants. Cela fait partie des points les plus surprenants que nous avons découverts. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre – NOZIERES SAMPER
Martine - KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves

10- CONVENTION DE SERVITUDES DE TRÉFONDS AU PROFIT D'ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BO N° 115, SISE LIEUDIT LA GRANDE COLLE CENTRE

Mme REYNAUD-FIORILE : La délibération 10 concerne une convention de servitude de tréfonds au profit d'Enedis, sur une parcelle cadastrée, sur un lieu-dit de la Grande Colle. Il s'agit d'un poste d'Enedis qui avait brûlé en 2025. En l'occurrence, ils reconstruisent ce poste et, en même temps, ils en profitent pour enfouir et rénover des lignes à hauteur de 20 000 volts et les enterrer. Cela permet de récupérer des lignes qui étaient très impactées. D'ailleurs, cet été, il y a eu, dans le quartier de Tante Rose, deux jours d'interruption de l'électricité, dus à des réseaux qui étaient vraiment défectueux. Donc là, ils les rénovent et ils les remplacent.

M. le Maire : Merci beaucoup. Pour terminer sur le Jas de Rhodes, nous avons donc agi sur deux points qui étaient très attendus par la population, au-delà de l'incendie sur le poste. Tout d'abord, l'abattage de tous les arbres morts depuis plus d'un an et, ensuite, tous les camions qui étaient laissés, entre guillemets, à l'abandon depuis des années sur ce secteur-là et que nous avons donc, grâce aux travaux du service environnement et de la police municipale, fait

retirer dernièrement. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, Mme REYNAUD-FIORILE.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ANIMATION DU TERRITOIRE

11 - PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES MISE À JOUR DE LA LISTE DES UTILISATEURS EXONÉRÉS

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 11 avec M. VESPERINI. Je demande à Mme GARNIER de sortir puisque, en tant que présidente de La Clé des Âges, elle ne doit pas être présente, aussi bien pour les débats que pour le vote de cette délibération.

Mme GARNIER quitte la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. VESPERINI : Il est proposé une mise à jour de la participation annuelle des clubs ou associations utilisateurs des installations municipales. La mise à jour concerne la Croix-Rouge française et le SGAMI Sud.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Mme GARNIER, vous pouvez revenir.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 34 - Mme GARNIER ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE BMX CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2026

M. VESPERINI : La délibération 12 concerne l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive BMX Club des Pennes-Mirabeau sur l'exercice 2026. Il est proposé une attribution de subvention de 8 740 euros.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé l'attribution d'une subvention municipale à l'Association pour le développement des loisirs en mer. Il est proposé d'attribuer 910 euros pour l'exercice 2026.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive Club subaquatique des Pennes-Mirabeau. Le montant proposé est de 870 euros pour l'exercice 2026.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU HAND-BALL Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive Pennes-Mirabeau Handball, d'un montant de 6 000 euros.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive La Boule Contrée de la Gavotte, exercice 2026, pour un montant de 800 euros.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DE LA RENARDIÈRE Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive La Boule de la Renardièrre, pour un montant de 800 euros.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LA BOULE DES PENNES Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive La Boule des Pennes, pour un montant de 800 euros.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE LA VOILERIE Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé d'attribuer une subvention municipale à l'association Tennis Club de la Voilerie, d'un montant de 800 euros.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET-CADIÈRE Exercice 2026

M. VESPERINI : Il est proposé d'attribuer une subvention municipale à l'Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Infernet-Cadière, d'un montant de 1 000 euros.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, M. VESPERINI. Nous vous redonnerons la date, mais étant donné toutes les subventions aux associations, je souhaitais rappeler que, conformément à notre programme évoqué par Mme MELCHIONNE tout à l'heure, nous donnons rendez-vous le 5 décembre au soir à toutes les associations, dans le cadre d'une grande soirée dédiée aux bénévoles associatifs. Pour rappel, le 5 décembre c'est la Journée internationale du bénévolat, journée qui n'a jamais été mise en lumière sur notre commune et qu'il est indispensable de mettre en place. Nous vous donnons donc rendez-vous le 5 décembre. Nous vous donnerons des éléments sur le déroulé, le lieu, l'heure exacte et la manière dont les bénévoles vont être mis en avant. Voilà un petit point concernant les associations à noter dans l'agenda. Merci, M. VESPERINI. Nous continuons avec les associations et Mme GORLIER-LACROIX.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

21 - MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE À L'ASSOCIATION " LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES"

Mme GORLIER-LACROIX : Bonsoir à tous. La délibération 21 concerne la mise à disposition d'une salle à l'association Le Comité des Œuvres Sociales. Le Comité des Œuvres Sociales sollicite la commune pour disposer de la salle Tino ROSSI, dans le but d'organiser la journée de Noël des agents municipaux. La commune entend soutenir cette initiative qui contribue à la cohésion et à la convivialité au sein des services municipaux. En conséquence, il est proposé de mettre la salle Tino ROSSI gracieusement à disposition de l'association le samedi 5 décembre 2026. Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, la commune met donc à disposition de l'organisateur des équipements, des moyens humains et matériels qui constituent des aides indirectes apportées par la commune. À ce titre, la mise à disposition fait l'objet d'une valorisation financière d'un montant de 1110 euros, correspondant à 610 euros pour la mise à disposition de la salle et 500 euros de moyens humains.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Avant de mettre aux voix, je voudrais, au nom de tout le Conseil municipal, remercier Flavie DE SAPORTA, qui termine son mandat. Elle n'est pas là ce soir, mais elle le verra. Elle termine son mandat au sein du COS et a œuvré pendant de très longs mois pour porter très haut ce Comité des Œuvres Sociales. Merci à elle pour le travail mené au sein de cette structure. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

22 - MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE ASSOCIATION " NATURE ET PROVENCE"

Mme GORLIER-LACROIX : La délibération 22 est la mise à disposition d'une salle à l'association Nature et Provence. L'association sollicite la commune pour disposer, elle aussi, de la salle Tino ROSSI dans le but d'organiser une assemblée générale. Mais compte tenu du nombre important d'adhérents, l'association n'est pas en mesure de convoquer son assemblée dans une des salles municipales mises habituellement à disposition des associations. Il est donc proposé de mettre la salle Tino ROSSI gracieusement à disposition de l'association le jeudi 19 novembre 2026.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

23 - MISE À DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES OCTOBRE ROSE

M. le Maire : Je demande à M. SCAMARONI de sortir puisque, même s'il est démissionnaire de l'Amicale Corse, on est dans une période de transition. Donc, pour respecter le cadre légal, M. SCAMARONI sort pendant les échanges et le vote de cette délibération.

M. SCAMARONI quitte la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Mme GORLIER-LACROIX : La délibération 23 concerne la mise à disposition des salles municipales pour Octobre Rose. La commune des Pennes-Mirabeau met à disposition des salles municipales aux associations dans le cadre d'Octobre Rose pour organiser des soirées culturelles dont les bénéfices seront reversés à l'Institut Paoli-Calmettes. Octobre Rose est une campagne nationale annuelle de sensibilisation au dépistage du cancer du sein dont l'objectif est d'informer le public sur l'importance du dépistage précoce et de recueillir des dons destinés à la recherche. La commune souhaite s'associer à cette campagne de santé publique et de solidarité en soutenant les actions de sensibilisation, d'information et de collecte organisées localement à cette occasion. D'ailleurs, je vous invite à participer aux différentes activités. Et vous pourrez prendre un petit flyer où figurent toutes les associations qui participent à cette manifestation, ainsi que notre Color Run, pour la première fois. Nous proposons gracieusement des salles municipales à l'association Les Voix de Mirabeau ainsi qu'à l'association Amicale Corse, présidée par M. SCAMARONI, qui est sorti.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. M. SCAMARONI peut revenir.

Mme GORLIER-LACROIX : Juste avant de passer à la délibération 24, je voudrais remercier les services : la cohésion sociale, la culture, le sport et d'autres, qui ont vraiment œuvré pour que cet Octobre Rose soit un succès.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 34 - M. SCAMARONI ne participe pas au vote
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

24 - MISE À DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LE TÉLÉTHON

Mme GORLIER-LACROIX : La délibération 24 porte sur la mise à disposition des salles municipales pour le Téléthon. La commune des Pennes-Mirabeau met à disposition ses salles aux associations dans le cadre du Téléthon pour organiser des soirées festives. Le Téléthon, comme vous le savez, a pour objet de mobiliser la solidarité nationale en faveur de la recherche sur les maladies génétiques rares et de financer des projets de recherche. La commune, une fois de plus, souhaite s'associer à cette mobilisation nationale et soutenir les

initiatives locales. Nous avons donc proposé de mettre des salles municipales gracieusement à disposition des associations Comme un Accord ainsi que La Clef des Chants. Comme un Accord aura la salle Tino ROSSI le 15 novembre 2026, et La Clef des Chants, le 6 décembre 2026.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

25 - TARIFICATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES ACTIVITÉS LIÉES À DES MANIFESTATIONS FESTIVES, CULTURELLES OU SPORTIVES

Mme GORLIER-LACROIX : La délibération 25 concerne la tarification pour l'occupation du domaine public pour des activités liées à des manifestations festives, culturelles ou sportives. Le 26 septembre 2024, le Conseil municipal a délibéré sur une mise à jour des montants des droits de place à recouvrer lors d'occupations du domaine public par des activités liées à des manifestations autorisées. En raison de l'annulation de manifestations par leurs organisateurs et de la création de nouvelles manifestations, il est nécessaire de mettre à jour ces tarifs. Parmi les diverses occupations du domaine public lors des manifestations, certaines n'ont pas changé, comme la vente du muguet le 1^{er} mai, les camions à pizzas, les food trucks, les commerçants non sédentaires, les vide-greniers, les foires aux plantes, Noël à la ferme, le marché provençal du Festival des Provençades et autres manifestations sur équipements municipaux, ainsi que le Ja'pennes Festival. Ce qui a changé, par stand et par jour, ce sont les fêtes et manifestations culturelles et sociales de juillet et août. Auparavant, c'était 15 euros. Maintenant, c'est passé à 40 euros. Et pour le Marché de Noël, une manifestation nouvelle sur la commune, ce sera 45 euros pour le vendredi soir et le samedi, la journée. La fête foraine de Pentecôte est un forfait six jours. Pour les manèges hors fête foraine de la Pentecôte, par jour : le manège adulte, 45 euros, ou le manège enfant, 20 euros, les structures gonflables, etc. Donc, cela concerne vraiment nos deux nouvelles manifestations : l'été et le marché de Noël.

M. le Maire : Avez-vous les dates du marché de Noël, Mme GORLIER-LACROIX ?

Mme GORLIER-LACROIX : C'est le 18 et le 19 décembre.

M. le Maire : L'objectif, ici, est d'avoir un marché de Noël un peu temporaire, puisque nous avons travaillé dessus ces dernières semaines. En effet, pour la première fois, nous allons installer le marché de Noël dans le vieux village avec une volonté de redynamiser considérablement le vieux village. Nous allons vivre une étape transitoire jusqu'à la requalification évoquée tout à l'heure. L'objectif est d'avoir un marché de Noël sur l'intégralité de la place Léon Depeyres, en descendant tout le village. Mais pour l'instant, on se contentera de l'avenue Victor Hugo. Nous invitons tous les Pennois à inscrire ces deux dates dans leur agenda, pour une manifestation de Noël et un marché de Noël attendu.

Mme GORLIER-LACROIX : Le marché de Noël débutera le vendredi soir avec une montée et une descente aux flambeaux, et de la musique. Le lendemain, le marché aura lieu toute la journée, avec différentes manifestations, surtout pour les enfants. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Mme NOZIÈRES : Bonsoir à tous. Nous avons bien noté le marché de Noël les 18 et 19 décembre. Sur la délibération figure le marché à la ferme. Le marché de Noël à la ferme, c'est ça ?

Mme GORLIER-LACROIX : Ce n'est pas un marché de Noël. La ferme, ça s'appelle Noël à la ferme.

Mme NOZIÈRES : C'est Noël à la ferme.

Mme GORLIER-LACROIX : Ce sera Noël à la ferme.

Mme NOZIÈRES : Précédemment, nous avons un marché de Noël à la Voilerie ? Est-ce que ce marché va être maintenu ? Est-ce qu'on a eu une demande ? Pourquoi il n'y sera pas ?

Mme GORLIER-LACROIX : Alors, pourquoi il n'y sera pas ? C'est parce que ça faisait deux marchés de Noël : un au village et un à la Voilerie. Nous avons décidé de n'en choisir qu'un. Cette décision a été prise pour des questions, entre autres, de budget. Nous préférons que les commerçants et les exposants viennent une fois, que les Pennois viennent une fois plutôt que deux fois. L'idée est d'avoir le plus de monde possible sur une manifestation et pas deux manifestations séparées. Je sais que le marché de la Voilerie, l'année dernière, était un succès. Ça s'était très bien passé. Mais cette fois-ci, il est au village, avec d'autres manifestations. Mais Noël à la ferme, c'est différent. Attention, ce n'est pas un marché, c'est un Noël à la ferme, vraiment pour les enfants, avec...

M. le Maire : Noël solidaire.

Mme GORLIER LACROIX : Un Noël solidaire. Là, en revanche, il y a des associations qui exposent. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme NOZIÈRES : Donc, nous n'avons pas de demande pour le marché de Noël à la Voilerie ?

M. le Maire : Ce n'est pas une question de demande. C'est une question de vision. Aujourd'hui, nous avons une vision légèrement différente de ce qui était fait auparavant. De notre point de vue, les quartiers méritent des animations de quartier, des fêtes de village. Et à la Voilerie, nous allons travailler avec les riverains sur le fait de remettre en place des fêtes de quartier et de village. À notre sens, comme dans 99,9 % des communes en France, le marché de Noël doit permettre aux commerçants de vivre de ce type de manifestation. Votre question est très importante et permet de clarifier notre choix. Aujourd'hui, l'objectif est de ne plus avoir de rideaux qui ferment dans le vieux village, plus de rideaux qui ferment à la Gavotte. À la Gavotte, si les rideaux rouvrent, c'est pour des commerces que nous ne souhaitons pas. Donc, nous allons engager une mécanique de préemption pour tous les commerces de la Gavotte afin d'avoir la main sur les commerces qui vont s'installer aujourd'hui et demain à la Gavotte.

Sur le vieux village, nous n'avons pas une problématique de typologie de commerces, mais plutôt une problématique de rideaux fermés ou de commerces plus liés à du service, typiquement des ongleries ou des agences immobilières. Si nous voulons retrouver une vraie attractivité, il faut absolument que nous réinstaurions des festivités. Les festivités qui sont mises en place dans toutes les communes de France sont faites pour alimenter en chiffre d'affaires les commerces. Et c'est le choix que nous avons fait pour le marché de Noël. Mais là où vous avez raison, c'est qu'il y a une demande d'animations de quartier et c'est tout le travail que nous allons faire pour trouver un calendrier qui permettra d'animer toute la commune toute l'année, de la Gavotte au Repos, en passant par la Voilerie, le vieux village, les Barnoins. C'est tout ce travail que nous allons faire, notamment avec les élus référents par quartier, avec les sept secteurs que nous avons divisés.

Mme GORLIER LACROIX : Justement, une demande de la Voilerie, à ce jour, nous n'en avons pas vraiment. En revanche, la demande des commerçants du vieux village est réelle. Un choix a donc été fait.

M. le Maire : Et il y a aussi une forte demande de la Gavotte, d'où le fait que nous devons travailler sur un calendrier qui alimente aussi en festivités les commerces de la Gavotte, c'est indispensable. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Merci, Mme GORLIER-LACROIX. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

M. le Maire : Avant la fin du Conseil municipal, j'ai trois informations importantes à vous communiquer. La première concerne la réunion du 7 octobre, qui sera donc organisée ici, au sein du Conseil municipal, pour une présentation, par le cabinet Impact Public, de l'étude de la relation commune-associations et des ajustements qui seront engagés pour pouvoir continuer à accompagner d'autant plus les présidents d'associations, qui seront donc invités. Chers membres, chers élus, vous êtes tous aussi invités, le 7 octobre, dans cette salle du Conseil municipal, de 18h30 à 20h00. Les convocations seront envoyées. La date a été décidée aujourd'hui, donc les convocations seront transmises dans les jours à venir.

Deuxième information importante : au nom de tout le Conseil municipal, M ADJEDJ, nous souhaitons vous remercier fortement pour toutes ces années d'implication au sein de la commune en tant que directeur de la communication. Un nouveau vent se tourne et se propage dans vos ailes, celui des pièces de théâtre. Nous savons que vous allez pouvoir maintenant vous amuser autant que vous aimez, sur les planches. Au nom de l'intégralité du Conseil municipal, mille mercis pour ces années passées en tant que directeur de la communication de la commune des Pennes-Mirabeau.

(Applaudissements)

M. le Maire : Pour ne rien vous cacher, nous avons accéléré le calendrier parce qu'il avait peur, avec les élections présidentielles, de prendre deux ou trois ans de plus. Donc il nous a dit : « si on peut faire vite, avant que la campagne électorale commence », et nous avons répondu à cette demande. Mais, en tout cas, ce fut un plaisir de travailler aussi bien dans l'opposition qu'à la gestion de notre commune ensemble. Encore mille mercis.

Dernière information : pensez bien à signer la feuille d'émargement en partant. Mille mercis à tous et à bientôt dans vos quartiers. Je vous souhaite une excellente soirée.

Séance levée à 20h03
